

Compte-rendu du CA du 21 avril 2016

SEANCE N°3

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du Jeudi 21 avril 2016
à 18h00

Présidence : Madame FERNANDES Provisseure.**Secrétaire** : Madame RAINON Delphine, représentante FCPE des parents d'élèves.**Membres absents excusés** : M. Gille Jean-Patrick (excusé), Mme Flori Myriam (excusée), De Vulpillières Maya (excusée, remplacée par M. Beaupuy Arthur).**Nombre de membres présents** : 28**Nombre de membres absents** : 2**QUORUM** : 16

N° et nature des questions traitées	Nombre de feuillets	Réservé à l'administration
I - Conseil d'Administration	1	
II - Gestion financière et Administrative	5	
III - Structures	0	
IV - Postes budgétaires	0	
V - Projet d'établissement	0	
VI - Vie Scolaire	0	
VII - Formation continue	0	
VIII - Questions diverses	1	
TOTAL DES FEUILLETS	7	

La Présidente,

Isabelle FERNANDES



Transmis à Monsieur le Directeur Académique
 Des Services de l'Éducation Nationale
 en résidence à Tours, le 29 avril 2016

Le Secrétaire,

Madame RAINON Delphine



Transmis à Madame le Recteur
 Division de l'Action Éducative,
 le 29 avril 2016

Le Chef d'Etablissement

Isabelle FERNANDES



Compte-rendu du CA du 21 avril 2016

SEANCE N°3

I – Conseil d'administration (1)

réservé à l'IA

Ordre du jour :

1. Conseil d'administration

- ◆ Désignation du secrétaire de séance.
- ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 1er février 2016.

2. Gestion administrative et financière

- ◆ Exercice 2015 :
 - Adoption du compte financier.
 - Affectation des réserves.
- ◆ Contrats et conventions.
- ◆ Décisions budgétaires modificatives.
- ◆ Avis du conseil d'administration sur les projets « Aux Arts lycéens et apprentis 2016-2017 ».
- ◆ Convention de partenariat Lycées-Université.

3. Questions Diverses

- ◆ Impact de l'adhésion de l'établissement au marché de fourniture gazier Centr'achats.
- ◆ Information sur le sujet d'installation géothermique et sur le remplacement des chaudières du lycée.

Madame la Proviseure ouvre la séance à 18h15

✓ **Désignation du secrétaire de séance :**

Madame RAINON Delphine, représentante FCPE des parents d'élèves assure le secrétariat de la séance.

✓ **Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 1er février 2016:**

Le procès-verbal de la séance du lundi 1er février 2016 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 27

Exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Compte-rendu du CA du 21 avril 2016

SEANCE N°3

II – Gestion financière et Administrative (1):

Administration générale :

18h20 : arrivée de M. Brethoux.

✓ **Compte financier de l'exercice 2015:**

Mme la Provisure rappelle que notre droit budgétaire impose chaque année civile un compte-rendu de l'exécution du budget devant l'assemblée délibérante qui l'a voté. Ce compte-rendu s'appelle le compte financier pour les EPLE. C'est un document unique et commun de l'ordonnateur et du comptable. Il décrit l'exécution du budget par l'ordonnateur (les dépenses et les recettes) et sa traduction dans les écritures comptables. Il permet de mesurer les écarts entre les autorisations budgétaires (le budget corrigé des décisions budgétaires modificatives) et le montant effectif des recettes constatées et des dépenses effectuées.

Puis, elle précise les modalités de sa mise en œuvre. A la fin de chaque exercice l'agent comptable en fonction prépare le compte financier de l'établissement qui doit être présenté au conseil d'administration avant le 30 avril suivant la clôture de l'exercice. Le conseil d'administration, après avoir entendu l'agent comptable, adopte avec ou sans réserves le compte financier puis se prononce sur l'affectation du résultat de l'exercice. Depuis le 1er janvier 2013, date de la mise en place de la réforme du cadre budgétaire et comptable (RCBC), les éléments budgétaires sont complétés par des indicateurs financiers propres à l'établissement.

M. Willefert, agent comptable, expose les grandes lignes du compte financier de l'exercice 2015, (cf document). Le montant total des recettes du lycée constatées en 2015 s'élève à 1 532 802.53 € alors que le total des dépenses est de 1 591 927.34 €. Le résultat de l'exercice est de - 59 124.81 €. Au terme de l'exercice 2015, la capacité d'autofinancement qui correspond à l'excédentaire monétaire dégagé par les opérations de gestion de l'établissement s'élève à 16 559.87 €. Le fonds de roulement qui désigne la marge financière dont dispose l'établissement sur les éléments à caractère durable de son patrimoine global s'élève à 463 069.70 € soit 115.29 jours de fonctionnement. La trésorerie qui désigne les fonds matériellement disponibles pour honorer l'ensemble des engagements financiers de l'établissement est de 559 718.94 € soit 139.35 jours de fonctionnement.

Monsieur l'agent comptable propose de conserver la ventilation suivante (cf tableau), bien que conformément à l'instruction codificatrice, les comptes de réserves peuvent être fusionnés.

Madame la proviseur demande d'adopter le compte financier 2015 sans réserves.

Votants : 28

Exprimés : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

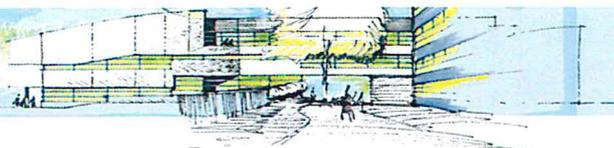
❖ **Acte ca Dém'Act n° 45 - 2015/2016**

Madame la proviseur demande d'adopter l'affectation des résultats financiers selon la proposition faite par M. l'agent comptable.

Votants : 28

Exprimés : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 44 - 2015/2016**



Chinon, le 29 avril 2016

Compte-rendu du CA du 21 avril 2016**SEANCE N°3****II – Gestion financière et Administrative (2):****✓ Exercice 2016 : Décisions budgétaires modificatives pour information :**

M. Willefert, agent-comptable gestionnaire, présente pour information une décision budgétaire modificative n°3 relative à des opérations de régularisation d'ouvertures de crédits et de prévisions de recettes liées à des subventions attribuées par la Région.

✓ Admission en non-valeur :

Mme la proviseure rappelle que l'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable. Elle concerne des créances contentieuses non recouvrables et décharge l'agent comptable de sa responsabilité pécuniaire. Elle a pour résultat d'apurer les prises en charge. Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

Mme la proviseure demande aux membres du conseil d'administration de se prononcer favorablement à l'admission en non-valeur d'une créance de demi-pension impayée d'un montant de 205.10 €.

Votants : 28

Exprimés : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 42 - 2015/2016****✓ Exercice 2016 : Décision budgétaire modificative n°4 pour vote :**

M. Willefert, agent comptable gestionnaire, présente une décision budgétaire modificative n°4 (cf tableau) au budget de l'exercice 2016, soumise au vote du conseil d'administration, pour ouverture de crédits par prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de 2 500.00 € pour le service général, 1 500.00 € pour l'achat d'un ordinateur portable pour la salle gargantua et 1 000.00 € au titre des sorties. L'autre opération concerne un prélèvement de 5 000.00 € déjà autorisé au budget initial au titre des investissements liés aux étagères de la réserve alimentaire. Après réception du chiffrage, l'opération n'est plus comptablement par son montant unitaire considérée comme investissement mais comme du fonctionnement, d'où le virement entre services.

Mme la proviseure propose d'adopter cette décision budgétaire modificative n°4.

Votants : 28

Exprimés : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 51 - 2015/2016**

Compte-rendu du CA du 21 avril 2016

SEANCE N°3

II – Gestion financière et Administrative (3):

Conventions et contrats :

19h : départ de Mme Lambert et Mme Derangeon.

✓ **Convention de partenariat entre l'université François Rabelais à Tours et le lycée :**

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer une convention de partenariat avec l'université François Rabelais de Tours. Cette convention s'inscrit dans le prolongement des objectifs de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 et de la convention cadre académique afin de favoriser le rapprochement des lycées et des EPCSCP. Elle a pour objet de mieux préparer les élèves à l'enseignement supérieur, mieux les conduire à la réussite de la 1ère année d'études supérieures, veiller à la fluidité et à la sécurisation des parcours des étudiants, favoriser la coopération pédagogique entre les enseignants des lycées et les enseignants de l'université pour la réussite universitaire et professionnelle des étudiants. Chaque lycée disposant d'au moins une formation d'enseignement supérieur a pour obligation de conclure une convention avec un ou plusieurs EPCSCP de son choix dans son académie. La durée de la convention est de 5 ans.

Votants : 26

Exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 41 - 2015/2016**

✓ **Convention de mise à disposition de locaux d'hébergement :**

M. le gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à signer une convention avec la Compagnie « **Les Créneaux de Suscinio** » représentée par M. Kruger pour une mise à disposition de chambres à l'internat pour 60 personnes pour la nuit du 08 au 09 juillet 2016 pour un prix de nuitée de 15.48€ par adulte.

Votants : 26

Exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 47 - 2015/2016**

✓ **Convention d'attribution d'une subvention :**

M. le gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à signer une convention avec la Région Centre – Val de Loire pour l'attribution d'une subvention de 9 000 € pour le projet 2016 de « **diffusion et de transfert technologique** » de la **Plateforme Technologique du Chinonais**. La subvention sera versée en trois fois, 30% après la signature de la convention, 40% au plus tôt à la date du 30 avril et le solde à la réception du bilan financier. La convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties et s'achève au plus tard le 30 juin 2017. Les dépenses éligibles sont prises en compte à compter du 1er janvier 2016.

Votants : 26

Exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 43 - 2015/2016**

Compte-rendu du CA du 21 avril 2016

SEANCE N°3

II – Gestion financière et Administrative (4):

✓ **Contrat d'enlèvement des huiles et graisses alimentaires usagées d'origine identifiée :**

M. le gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à signer un contrat pour une durée de 3 ans (2017 – 2019) avec la Société « *Dielix Ecogras Service* » pour l'enlèvement des huiles et graisses alimentaires usagées d'origine identifiée produites par le restaurant scolaire du lycée. La prestation est offerte.

Votants : 26

Exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 46 - 2015/2016**✓ **Projets « Aux arts lycéens » :**

Mme la proviseure rappelle que cette opération, partenariat entre la Région Centre, le Rectorat et la Draaf (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) a pour objectif d'encourager les pratiques artistiques et met en valeur les réalisations des élèves dans les domaines artistiques et culturels développés avec leurs professeurs, en partenariat avec les artistes ou des structures culturelles.

Mme la proviseure présentent trois projets :

✓ **Le projet intitulé « Découverte et exploration des arts de la scène » proposé par Mme Jacoux enseignante de l'option facultative Théâtre :**

Ce projet a pour finalité de proposer à tous les élèves des filières générales et technologiques un atelier de pratique artistique régulier et exigeant, la découverte des différentes facettes du théâtre contemporain et des arts de la scène, d'offrir une réelle ouverture culturelle par la mise en place d'une école de spectateur. La pratique théâtrale permet aux élèves de se construire une solide culture artistique, de construire leur jugement et de développer leur sens critique. Ce travail trouvera son aboutissement lors des 3 représentations publiques qui auront lieu à l'espace Rabelais à Chinon fin mai 2017. Le travail est mené par Mme Jacoux et un artiste intervenant mandaté par le Centre Dramatique Régional de Tours. La subvention demandée au Conseil Régional est de 3 000.00€ pour des dépenses prévisionnelles de 5 250.00 €. La participation du lycée est de 1 500.00 € et celle de la Maison Des Lycéens est de 750.00 €.

Mme la proviseure demande aux membres du conseil d'administration de donner un avis favorable pour ces projets.

Votants : 26

Exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 50 - 2015/2016**✓ **Le projet intitulé « La création d'une comédie sentimentale d'un nouveau genre » proposé par M. Marché pour les élèves du niveau Terminal de l'option facultative « Cinéma, audiovisuel » :**

Ce projet s'inscrit dans le thème transversal de l'émotion au cinéma abordé par les 3 niveaux. Il a pour objet la réalisation d'un court métrage de fiction centré sur un genre : la comédie sentimentale. Les élèves assumeront toutes les étapes d'écriture et de réalisation de leur fiction. Ils mèneront un travail sur leurs propres représentations confrontées aux valeurs des autres, amis, parents, la société adulte et à leurs propres refoulements : pudeur ou fierté, sincérité et masque social. Le partenaire culturel est CICLIC. La subvention demandée au Conseil Régional est de 3 000.00 € pour des

Compte-rendu du CA du 21 avril 2016**SEANCE N°3****II – Gestion financière et Administrative (5):**

dépenses prévisionnelles de 4 600.00 €. La participation du lycée est de 500.00 €. Une subvention de 1 100.00 € est demandée à la DRAC.

Mme la proviseure demande aux membres du conseil d'administration de donner un avis favorable pour ces projets.

Votants : 26

Exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 48 - 2015/2016**

✓ **Le projet intitulé « La réalisation d'un film associant comédie et documentaire » proposé par M. Marché pour les élèves du niveau 1ère de l'option facultative « Cinéma, audiovisuel » :**

Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet commun aux 3 niveaux dédié à l'émotion au cinéma. Les lycéens réaliseront 3 comédies documentaires de 10 minutes chacune conçues comme 3 variations sur ce genre hybride au cinéma : un regard burlesque sur le quotidien, une dénonciation amusée de la « marche du monde », un canular. Le partenaire culturel est CICLIC. La subvention demandée au Conseil Régional est de 3 000.00 € pour des dépenses prévisionnelles de 5 000.00 €. La participation du lycée est de 500.00 €. Une subvention de 1 500.00 € est demandée à la DRAC.

Mme la proviseure demande aux membres du conseil d'administration de donner un avis favorable pour ces projets.

Votants : 26

Exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 49 - 2015/2016**

Compte-rendu du CA du 21 avril 2016**SEANCE N°3****III – Questions diverses :**

19h25 : départ de M. Gadler.

✓ Impact de l'adhésion au marché de fourniture gazier Centr'achats :

M. le gestionnaire rappelle que l'adhésion au marché de fourniture gazier comprend l'abonnement, la distribution et les taxes. Entre 2014 et 2015, une économie de 35% a été réalisée pour l'établissement.

Madame Chichery demande une explication sur le chiffre de la consommation du mois d'août, anormalement important.

M. le gestionnaire répond qu'il va étudier plus précisément ce tableau et nous donnera une réponse au prochain conseil d'administration.

Madame Billy demande s'il est possible d'avoir un comparatif des tarifs du gaz avec d'autres fournisseurs de gaz.

✓ Information sur les travaux programmés dans l'établissement :

Une réflexion est menée depuis maintenant plusieurs années sur le changement des chaudières de l'établissement. La première chaudière date de 1966 et l'installation de la deuxième chaudière a été réalisée en 2008.

La région mène une réflexion sur un système de chauffage lié à la géothermie. Deux forages ont été réalisés dans l'établissement réalisés pendant les vacances de printemps.

M. le gestionnaire informe sur le calendrier défini par la Région :

18 avril 2016 : date limite des dépôts des offres,

25 octobre 2016 : Constitution du jury/ sélection des entreprises,

Février 2017 : préparation des phases de travaux avec les entreprises sélectionnées,

Hypothèse de réalisation des travaux été 2017.

Madame Torossian souligne que le sujet des chaudières a été souvent discuté en conseil d'administration et regrette que le projet de départ avec la communauté de Communes ne puisse pas aboutir.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 20h.

Date du prochain conseil d'administration : lundi 13 juin 2016.